

$\frac{20 \, \text{L'Etat} \, 13}{\text{dans les Yvelines}}$







"Donner aux jeunes peu diplômés une chance d'intégrer le monde de l'entreprise"

Par Erard CORBIN de MANGOUX, Préfet des Yv elines

« La situation de l'emploi dans les Yvelines mobilise pleinement les services de l'Etat.

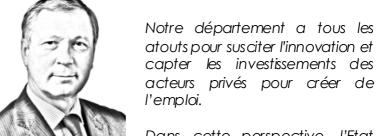
600 emplois ont été détruits dans le département en 2013; la tendance se poursuit en 2014.

Les jeunes, en particulier les moins diplômés, en sont les premières victimes.

Laisser des jeunes sans emploi pendant des années alimente l'exclusion, et sape les bases de notre contrat républicain et de la solidarité intergénérationnelle.

Le département est également frappé par la désindustrialisation de notre pays. Terreau d'industries historiquement développées (automobile, aéronautique, espace), les Yvelines ont l'obligation de protéger ce patrimoine économique.

Le département doit en même temps accompagner le développement de nouvelles richesses en attirant des investisseurs, dans les industries de pointe (biotechnologies...) et dans les services, en particulier dans l'informatique et le numérique.



Dans cette perspective, l'Etat continuera de soutenir les collectivités locales et les acteurs économiques pour développer

un écosystème dynamique et attractif.

Une attention toute particulière doit être portée dans ce cadre, au développement de logements, de transports efficaces, de zones d'emplois et de cursus de formation adéquats, notamment pour les filières professionnelles les plus porteuses.

Le projet de refonte des intercommunalités autour de la Métropole du Grand Paris sera un support pour adapter les territoires aux défis de notre temps.

Mes équipes et moi-même sommes fortement mobilisés pour mener à bien ce combat, aux côtés du Conseil Général et des élus des Yvelines.»



Sommaire

CHAP. 1	PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER CONTRE LES CRISES La sécurité publique La sécurité routière La sécurité civile La sécurité du consommateur	P.7
CHAP. 2	FAVORISER UNE ÉCONOMIE COMPETITIVE ET FACILITER L'ACCÈS A L'EMPLOI Le soutien aux entreprises Le retour dans l'emploi	P.23
CHAP. 3	CONSOLIDER LE LIEN SOCIAL La jeunesse La citoyenneté, le civisme et le vivre ensemble Les publics les plus vulnérables Les territoires prioritaires de la politique de la ville La culture	P.35
CHAP. 4	ASSURER LE DÉVELOPPEMENT EQUILIBRÉ DES TERRITOIRES La construction de logements L'environnement L'agriculture et la ruralité L'offre de transports collectifs	P.51
CHAP. 5 SERVENTS QUALITÉ MARIANNE	L'ÉTAT AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE, DES COLLECTIVITÉS ET DES CITOYENS Les élections Les collectivités	P.59

Le service aux usagers



Prévenir les risques et protéger contre les crises

> La sécurité publique
 > La sécurité routière
 > La sécurité civile
 > La sécurité du consommateur



1 - Garantir la sécurité publique

La délinquance a progressé entre 2012 et 2013 mais le nombre de faits élucidés est en progression. Cette tendance se poursuit sur le début de l'année 2014.

L'engagement des forces de l'ordre dans la lutte contre la délinquance s'est intensifié notamment avec les mesures particulières mises en œuvre dans le cadre des zones de sécurité prioritaire (ZSP).

Il convient par ailleurs, de relever **l'attention portée au lien police-population** illustrée, par l'action des **délégués police-population** mais également par le **succès des «groupes miroirs»** dans les ZSP et le renforcement des actions de prévention.

Lutter contre la délinquance

Les atteintes aux biens ont progressé en 2013 de +2.17%, passant de **52 097 faits en 2012 à 53 225**. Sur les 7 premiers mois de l'année 2014, cette tendance s'est inversée : les atteintes aux biens sont en baisse de - 0.90%.

	Evolution
	2012/2013
Les atteintes aux biens	+2.17 %
Le taux d'élucidation	+ 14.04 %
Les v ols à main armée	-14.00 %
Les destructions et les dégradations de biens	- 4.40 %
Les cambriolages	+14.01 %



Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Elles progressent de 8%. Toutefois, les Yvelines enregistrent le nombre de faits constatés **le plus faible d'Île de France** (11 189 faits). **Le nombre d'affaires résolues progresse de 10%**, ainsi que le taux d'élucidation, qui passe de 56,63% à 57,65%.

	2012	2013
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	10 532	11 189
Les plaintes pour conflit dans le cercle familial Les faits de violences sexuelles	631 491	659 549
Les menaces de violences	1864	2193

Pour répondre à ce type de délinquance, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permet de financer en partie les 7 intervenants sociaux qui accueillent les victimes ainsi que les permanences des associations d'aide aux victimes. Des psychologues sont également présents dans certains commissariats afin d'accompagner ces démarches. Par ailleurs, la brigade départementale de protection de la famille (zone police) et la brigade de prévention de la délinquance juvénile (zone gendarmerie) prennent en charge les enquêtes dans le cadre de structures spécialisées, avec des personnels formés.



Les escroqueries et infractions économiques et financières progressent de +13.5% (9 050 faits), sur deux plans :

- les escroqueries par Internet (chèques ou cartes de crédit)
- les plaintes pour faits de travail clandestin ou irréqulier

Le nombre de faits élucidés **est en progression de 35.5%** (4 205 faits) ainsi que le taux d'élucidation, qui passe de 38.91% à 46.46%.

La lutte contre les stupéfiants

Les Yvelines est l'un des départements d'Ile de France qui enregistre la plus forte progression en matière de lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants. Le nombre de mis en cause en matière de trafic et revente sans usage de stupéfiants **a progressé de 33** % (2 449 mises en cause).

La lutte contre l'économie souterraine

Elle s'est encare amplifiée. Elle est menée par les forces de l'ordre **avec le renfort du Groupe d'Intervention Régional (GR) des Yvelines**, qui vient en appui des services d'enquête pour procéder à des investigations approfondies sur le patrimoine des trafiquants.

	2010	2012	2013
Nombre d'opérations du GIR	30	38	43



en 2013, les opérations du GIR ont permis la saisie d'un montant total de 6.2 millions €

La lutte contre les fraudes de toutes sortes

Elle a été renforcée, dans le cadre des opérations développées avec le comité départemental anti-fraude (CODAF) en partenariat étroit avec le Procureur de la République. La lutte contre le travail clandestin ou irrégulier prend appui sur cette structure. L'accent a été mis en 2013 sur les commerces d'achat et de revente de l'or. La visite des commerces ou entreprises par les services concernés (forces de l'ordre, services fiscaux, administrations du travail et de la concurrence et des prix) a permis d'ouv rir 118 dossiers en 2013.

La gestion de l'ordre public

La Préfecture des Yvelines a préparé puis sécurisé 103 déplacements officiels dont 3 visites du Président de la République et de multiples cérémonies et commémorations.

Le suivi des installations illicites de groupes de gens du voyage menaçant l'ordre public, a conduit à mettre en œuvre la procédure administrative de mise en demeure de quitter les lieux, prédable à évacuation, à 71 reprises en 2013 (contre 66 en 2012). A plusieurs reprises, des renforts ont été sollicités afin de faire respecter l'exécution matérielle des mises en demeure de quitter les lieux restées trop longtemps infructueuses.

Mettre en œuvre des actions ciblées dans les Zones de Sécurité Prioritaire

Créées en juillet 2012, les ZSP visent à apporter des réponses durables et concrètes à des territoires qui connaissent depuis quelques années une dégradation importante de leurs conditions de sécurité.

Le département des Yvelines compte trois ZSP en zone de compétence police nationale :

- la première, créée dès le mois de septembre 2012, s'étend sur le quartier du Val Fourré, à Mantes-la-Jolie, et le quartier des Merisiers, à Mantes-la-Ville
- la ZSP des Mureaux, qui couvre les quartiers Gare, Renault, Bougimonts, Vigne Blanche et des Musiciens, a été mise en place le 7 janvier 2013
- une troisième ZSP a été créée à Trappes-en-Yvelines au début de l'année 2014



L'organisation et le travail réalisé dans ces ZSP reposent sur deux axes :

- la coordination de l'action des forces de l'ordre entre elles et avec la Justice, grâce à des échanges fréquents et au ciblage des actions pour faire aboutir les affaires qui requièrent une action policière et une réponse judiciaire fermes.

Des CODAF restreints spécifiques ont aussi été mis en place par le Procureur de la République dans chacune des ZSP.



- le renforcement du lien entre les forces de l'ordre et la population, afin de mesurer l'évolution du sentiment de sécurité des habitants des quartiers et de recueillir leurs appréciations sur les priorités de l'action des forces de l'ordre.

Ainsi, les habitants des trois ZSP sont régulièrement réunis dans le cadre de « groupes miroir ».

Un bilan globalement positif

• Sur la ZSP de Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville, les résultats sont meilleurs que ceux de la circonscription de sécurité publique. L'ensemble de la circonscription bénéficie donc de l'effet ZSP :

Les chiffres clés de la ZSP de Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville

délinquance de proximité - 6.53 %
taux d'élucidation + 8.43%
22 procédures pour trafics de stupéfiants diligentées
33 mises en cause pour trafic
131 280 € saisis au titre des av oirs criminels pour stupéfiants
21 opérations CODAF effectuées et 18 procédures diligentées
839 personnes mises en relation av ec le pôle psychosocial
5 réunions organisées avec les habitants dans le cadre des « groupes miroirs »

• Sur la ZSP des Mureaux, on enregistre la même tendance :

Les chiffres clés de la ZSP des Mureaux

délinquance de proximité - 22.24 %
taux d'élucidation + 7.58%
207 procédures d'usage-rev ente et trafic effectuées
8 kg de cannabis saisis (contre 0.88kg en 2012)
14 opérations CODAF mises en œuv re
241 personnes mises en relations av ec le pôle psycho-social
3 réunions du « groupe miroir » organisées

Renforcer les partenariats pour une meilleure prévention de la délinquance

L'intensification des échanges d'informations et la coordination de l'action entre les services de l'Etat

Cette coordination a concouru en 2013 à une plus grande efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance.

Elle s'exprime, notamment, dans le cadre des diverses instances de pilotage stratégique coprésidées par le Préfet des Yvelines et le Procureur de la République comme les réunions mensuelles de l'état-major départemental de sécurité et du comité de pilotage du GIR.

Le partenariat développé entre l'Etat et les collectivités territoriales a également été exemplaire. Le corps préfectoral et les responsables des services de sécurité, entretiennent des contacts réguliers avec les maires, dans le cadre d'échanges bilatéraux ou de leur participation aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), aux côtés du Procureur de la République ou de son représentant.

La vidéoprotection

Elle participe à la dissuasion et facilite l'élucidation des faits de délinquance

- 1 363 caméras (650 en 2012) déployées sur la voie publique
- 10 dispositifs communaux ou intercommunaux de vidéoprotection soutenus financièrement par l'Etat pour un montant global de 870 830 € (535 884 € en 2012)

Les polices municipales

Les communes ont également assuré le fonctionnement de **75 polices municipales**. Ces polices municipales agissent en complémentaité avec la police ou la gendarmerie nationales, dans le cadre de conventions de coordination rénovées. L'équipement des communes candidates au procèsverbal électronique (PVE) continue à être facilité.

Le 22 avril 2013, une convention de coopération entre la police municipale et la police nationale a été signée à Mantes-la-Ville par le Procureur de la République, le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie et la maire de Mantes-la-Ville



La prévention de la délinquance

Les initiatives développées par les **collectivités territoriales** (créations de postes de coordonnateur de CLSPD, de Conseils des Droits et des Devoirs des Familles ou de lieux-ressource ...) et par les **associations** (vers le soutien aux victimes, l'éducation à la citoyenneté et la prévention des violences intrafamiliales en particulier) **ont, en 2013, été soutenues financièrement par l'Etat à hauteur de 787 184 € dont près de la moitié pour des actions dans les ZSP.**

La lutte contre les violences faites aux femmes

Aujourd'hui, une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son (ex) partenaire.

Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des droits des femmes, a présenté le 22 novembre 2013 le 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui prévoit notamment un doublement des moyens, l'ouverture de 1650 solutions d'hébergement d'urgence et la limitation des mains courantes au profit des plaintes.

Ce plan s'articule autour de 3 axes :

- Aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse
- Protéger efficacement les victimes
- Mobiliser l'ensemble de la société



Le 25 novembre 2013, a été signée une convention d'expérimentation du «téléphone d'alerte» pour femmes en très grand danger entre le Parquet, la Préfecture des Yvelines, le Conseil Régional d'Ile-de-France, Orange, Mondial assistance et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF78).

Dans ce dispositif, le Procureur de la République attribue un téléphone portable aux femmes victimes de violence dont la situation de très grand danger a été signalée et vérifiée.

Il est financé par la Préfecture des Yv elines (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

L'Etat donne l'impulsion pour la mise en place du système en finançant la mise en place du process, les frais de fonctionnement, un mois d'abonnement et des frais de coordination et d'ingénieurie pour 5 téléphones.

Ce dispositif est établi en partenariat avec l'opérateur de téléphonie **Orange** et la plate forme de télé assistance **Mondial Assistance**.

Ce téléphone doté d'un système d'appel direct permet à ces femmes d'être rapidement mises en relation avec la plate forme de télé assistance chargée d'évaluer le danger au moment ou l'appel est émis, et de diligenter immédiatement les secours (police et gendarmerie).



18 octobre 2013, dans le cadre des journées de la sécurité intérieure-présentation d'un parcours d'une femme victime de violences : de la plainte au suivi socio-juridique au commissariat de Sartrouville

2 - Agir en faveur de la sécurité routière

L'action déterminée des services de l'Etat a permis d'obtenir en 2013 des résultats satisfaisants en matière de lutte contre l'insécurité routière : 47 décès ont été recensés en 2013 contre 48 en 2012.



Le nombre de tués diminue légèrement sur les réseaux routiers départementaux et nationaux, mais progresse sur le réseau communal (26% des tués).

Le nombre de tués reste plus important hors agglo mération (27 sur 47 en 2013, contre 31 sur 48 en 2012). Les deux tiers des tués en véhicules légers et en deux roues motorisés le sont en rase campagne.

Les piétons (15) et utilisateurs de véhicules légers (15) représentent la majorité des tués en 2013 devant les usagers de deux-roues (16) et les cyclistes (1).

Le nombre de blessés et d'accidents corporels ont par ailleurs continué à baisser.

La consommation d'alcool et de stupéfiant constituent les principales causes d'accidents mortels. Ils sont suivis des excès de vitesse et de l'inattention des conducteurs. En 2013, trois cas de sur-accidents ont été enregistrés.

Renforcer le pilotage stratégique de la lutte contre l'insécurité routière

Dans le cadre du plan départemental de contrôle routier, une étude conjointe entre la direction départementale des territoires et les forces de l'ordre a déterminé 31 zones d'accumulation d'accidents sur les réseaux autoroutiers, les routes nationales et départementales où les efforts de contrôle ont été portés.

Dans le cadre du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR), **55 actions coordonnées** par les acteurs de la sécurité routière ont été **subventionnées par l'Etat** (26 menées par les communes, 23 par les associations, 6 par les forces de l'ordre).



Lutter contre l'insécurité routière



Le nombre de délits routiers relevés par les forces de l'ordre est en baisse de 11% (9 867 faits). Des messages de prévention ont été relayés autour de manifestations importantes telles que la quinzaine des usagers vulnérables, les relais Calmos et les rallyes moto.

Infractions routières relevées par les forces de l'ordre dans les Yvelines Evolution 2013/2012

	2012	2013	Evolution 2013/2012
Conduites sans permis de conduire	3 229	2 858	-11.49%
Conduites sous l'emprise d'un état alcoolique	2 441	2 061	-15.57%
Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants	416	382	- 8.17%
Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants	52	66	26.92%
Grands excès de vitesse	445	364	-18.20%



Le pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière du véhicule conféré aux préfets par l'article 84 de la seconde loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure a été mis en œuv re dans le département en liaison étroite avec le Parquet à 17 reprises en 2013.

Les radars dans le département des Yvelines

- 10 radars pédagogiques en plus de ceux installés par les communes
- **35** radars de vitesse, dont 4 radars discriminants v éhicules légers / poids lourds
- 19 radars de franchissement de feu rouge
- 2 radars de vitesse moyenne (dit «tronçon»)

3 - Protéger, gérer les crises et les risques

Se préparer aux crises

La planification

L'élaboration et la mise à jour des plans ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) constituent un élément fondamental de préparation à la gestion des crises.

Une vingtaine de plans, répondant aux principaux aléas naturels et technologiques susceptibles d'intervenir dans le département sont actuellement en viqueur.

Le Service interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC) rattaché au cabinet du Préfet, a piloté, au cours de l'année 2013, l'élaboration du mode d'action (soutien des populations) afin de coordonner l'accueil et les soins éventuels aux personnes sinistrées, déplacées ou en transit en cas d'événement de sécurité civile dépassant les capacités d'une commune.

Les exercices de sécurité civile

Le SIDPC a organisé une dizaine d'exercices, principalement sur :

- La thématique des réseaux (tunnel routier, réseau fluvial, réseau électrique)
- les risques **technologiques** (sites Sev eso)
- les risques **naturels** (exercice zonal plan neige et v erglas en Île-de-France)
- le risque **sanitaire** (exercice national plan canicule)

Cette activité représente **une part importante de l'action du service** dans la mesure où elle l'amène à concevoir les manœuvres, échanger avec les acteurs, et faire des retours d'expérience.

A Achères le 15 octobre 2013, un exercice de sécurité industrielle d'envergure interdépartementale a été organisé sur le site de retraitement des eaux usées du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de la région parisienne (SIAAP).

Le scénario reposait sur la formation et la libération d'un nuage de chlore à la suite d'une erreur humaine non détectée immédiatement. Les communes de Saint-Germainen-Laye, de La Frette-sur-Seine et de Herblay (95) y ont participé.

Deux exercices organisés les 19 mars et 2 juillet 2013, sur les réseaux routiers et fluviaux du département (dont le trafic est en augmentation constante) ont permis de conforter la validité du mode d'action «Nombreuses victimes» (NOVI: à parfir de 5 victimes avérées).

Les Yvelines demeurent le seul département en grande couronne à le pratiquer avec la mise en œuvre du système (système d'information numérique standardisé)) SINUS.

Cette nouvelle technologie permet l'identification et le recensement des victimes et des blessés.



Gérer les «événements réels» et l'activité opérationnelle

Le Tour de France 2013



Après Rambouillet en 2012, la ville de **Versailles** a accueilli le 21 juillet 2013 la dernière étape de la 100ème édition du Tour de France. Dans ce cadre, le SIDPC a préparé et coordonné **les opérations de sécurisation** de l'événement. Un poste de commandement opérationnel a été activé pour assurer la direction des opérations de secours.

Les épisodes neigeux

En 2013, le SIDPC a déclenché 5 fois le centre opérationnel départemental (COD).

Il a notamment diffusé aux maires et aux principaux services publics concernés des messages d'alerte sous forme SMS dans le cadre de vigilances météorologiques orange «neige et verglas». Les dispositions spécifiques ORSEC du même nom ont été mises en œuvre.



Anticiper les risques d'incendie et de panique

L'activité des services concernés par la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ne cesse de croître, tout en se concentrant sur les sites «à enjeu» en termes de sécurité. 137 visites de contrôle ont été effectuées en 2013.

La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), organe consultatif auprès de l'autorité de police, a concentré ses contrôles sur les hôtels pratiquant l'hébergement social, les logements-foyers, et les établissements mixtes «foyers de migrants / foyers de jeunes travailleurs».

Prévenir les risques technologiques et naturels

L'information préventive des populations

Elle constitue, au-delà de la connaissance du risque et des mesures de réduction de la vulnérabilité au même risque, **l'un des piliers de la politique de prévention des risques.**



Afin d'assurer cette mission, le SIDPC a entamé, à la fin de l'année 2013, **la mise à jour du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM).**

Ce document recense l'ensemble des risques naturels et technologiques concernant les Yvelines, dresse l'historique des événements survenus ainsi que les mesures prises afin de réduire la vulnérabilité des populations. Il assure également la mise à jour et la diffusion des documents permettant d'assurer l'information des acquéreurs et locataires (IAL).

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Les PPRT ont été institués en **2001**, à la suite de la catastrophe **AZF** de Toulouse. L'État est en charge de l'élaboration du PPRT.

Il met en œuvre les procédures et conduit l'association et la concertation après en avoir défini les modalités. Sous l'autorité du Préfet, les services de l'inspection des installations classées, l'Unité territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et la DDT sont les principaux services impliqués dans l'élaboration du PPRT.

Les PPRT concernent 5 établissements Seveso seuil haut dans les Yvelines.



Les plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Le PPRN est un document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols (de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions) en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Les Yvelines sont essentiellement concernées par les risques «cavités souterraines» «le retrait-gonflement des argiles» et «les inondations».

- <u>Le retrait-gonflement des argiles</u>

Il y a **5 procédures** relatives aux risques de retraitgonflement des argiles sur le département. **3** d'entres elles se sont poursuivies dans le courant de 2013.

En 2012, les **2** premiers plans de prévention des risques naturels du département liés à ce phénomène ont été approuvés sur les communes de **Saint-Nom-la-Bretèche et de Saint-Cyr-l'École**.

En 2013, **2** plans de prévention des risques naturels ont été approuvés sur les communes **d'Auteuil** et de **Magnanville**.



L'enquête publique du PPRN de **Bréval** s'est tenue en fin d'année 2013.

- Les inondations

3 plans de prévention des risques inondation (PPRI) sont approuvés dans le département :

- le PPRI de **la Mauldre** approuvé en 2006 sur 12 communes
- -le PPRI **de la vallée de la Seine et de l'Oise** dans les Yv elines approuvé en 2007 sur 57 communes
- -le PPRI du **Ru de Gally** (affluent de la Mauldre) approuvé le 24 juillet 2013 sur 7 communes

Des zonages pris au titre de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme en 1992, et valant aujourd'hui PPRN, **concernent 140 communes**.



Le PPRI de l'Orge, **en cours d'élaboration** est un PPRI interdépartemental Essonne/ Yv elines qui concerne marginalement les Yv elines (2 communes seulement sur 32).

Le prochain PPRI envisagé est celui de la Bièvre amont (PPRI volet Yvelines). Son étude préalable, confiée au centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a démarré en 2013.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)



Conformément à la directive européenne du 25 juin 2002, **l'État** doit réaliser, publier et arrêter son PPBE et sa cartographie du bruit pour les grandes infrastructures de transports terrestres (infrastructures ferroviaires, routières, autoroutières):

- Le PPBE de l'État dans le département des Yvelines a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 octobre 2012. Les cartes de bruit stratégiques (infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules + infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de train) ont été réalisées et approuvées par arrêté préfectoral le 5 nov embre 2009
- La cartographie du bruit (infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules + infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train) est en cours de réalisation par le CEREMA.

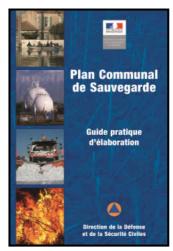
Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs, le Service interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC) accompagne les démarches des communes concernées par les risques recensés dans le département, notamment dans la réalisation de leur Plan communal de Sauvegarde.

On compte **37 Plans Communaux de Sauvegarde** à ce jour dans les Yvelines.

Il a notamment organisé en novembre 2013 des actions de formation à destination des communes.

En complément il a élaboré et diffusé un guide d'aide à la réalisation des PCS.



4 - Prévenir les risques sanitaires et protéger les consommateurs

Prévenir les risques sanitaires

La prévention des intoxications alimentaires

En 2013, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a mené 1 445 contrôles portant sur le secteur alimentaire dans 380 établissements de restauration commerciale (particulièrement lors de la période estivale et en fin d'année.)

Par ailleurs, 115 inspections en entreprises agroalimentaires et 135 en restauration collective ont été réalisées dans le cadre de la prévention des toxi-infection collectives (TIAC). En 2013, 17 TIAC ont été traitées.

La DDPP réalise le traitement de ces intoxications en collaboration **avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS-DT78)** tout comme le traitement en 2013 de **21 alertes nationales** portant sur des denrées alimentaires.

La protection des eaux potables

La délégation territoriale de l'ARS (ARS-DT78) établit **le programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine** (dans les Yvelines : 216 captages, 81 installations de traitement, 179 unités de distribution).

Le contrôle sanitaire des eaux conduit en 2013 a permis de conclure à une bonne qualité globale de l'eau distribuée dans les Yvelines.

Par ailleurs, l'ARS-DT78 établit le programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines. Dans les Yveines, on compte 62 piscines permanentes et 61 piscines estivales. En 2013, les situations de non-conformité ont entraîné des fermetures temporaires de bassin. Une seule fermeture administrative d'établissement par arrêté préfectoral a été prononcée.



La prévention de la rage



Le département a été impacté par la découverte, le 31 octobre 2013, d'un chaton porteur du virus de la rage sur la commune d'Argenteuil (Val d'Oise). En effet, le périmètre de surveillance (un kilomètre autour du foyer) tel que défini par arrêté préfectoral du 4 novembre 2013 portant mise en surveillance suite à déclaration d'un cas de rage englobait environ 35 rues de la commune de Sartrouville.

Une large communication, notamment vers les habitants, les vétérinaires et le personnel communal, a permis de les informer quant à la conduite à tenir et aux suites à donner à la découverte d'éventuels chats morts dans cette zone.

La mise en place d'un abattoir temporaire pour la fête religieuse musulmane de l'Aïd Al Adha

Dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, la DDPP est sollicitée lors de la fête de l'Aïd al Adha sur le nouveau site d'installation de l'abattoir temporaire et de son marché au vif à Trappes-en Yvelines.

Environ 1 150 moutons présentés vivants aux clients sous un chapiteau, ont fait l'objet d'une surveillance sanitaire par les agents du service santé animale de la DDPP.



Par ailleurs, 6 agents ont été mobilisés sur la chaîne d'abattage pendant les deux jours du fonctionnement de l'abattoir.

Parallèlement, des contrôles sur le département ont eu lieu dans le but de stopper et sanctionner tout abattage clandestin avec notamment en 2013 une procédure transmise au parquet.

Protéger les consommateurs

La prévention et le traitement des escroqueries

En 2013, la DDPP a traité 2 667 réclamations et demandes d'information.

Sources de plaintes ou de demandes d'informations en 2013 dans les Yvelines

commerce des produits de grande consommation	31 %
immobilier et du logement	15 %
travaux et interventions pour dépannage d'urgence à domicile	9 %
services bancaires	7 % (4 % en 2012)
transport	6 %
communications et de la téléphonie	9 % (12 % en 2012)

91% des demandes d'information ont été traitées dans un délai inférieur ou égal à 10 jours.

76% des réclamations exigeant une enquête ont été traités dans un délai inférieur ou égal à deux mois.

Le contrôle des plaquettes de dépannage à domicile

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), en relation avec le Parquet de Versailles, a mis en œuvre un programme élargi de contrôles des professionnels du dépannage à domicile pour limiter la diffusion de plaquettes publicitaires à grande échelle.



Ces documents publicitaires présentent des numéros d'appel d'urgence dans tous les domaines de la vie courante et leur présentation incite fortement le consommateur à les conserver «au cas où».

Parmi les vrais numéros d'urgence (centre anti poison, pompiers, gendarmerie...) se cachent les numéros de professionnels peu scrupuleux.

Ces numéros sont assortis d'allégations trompeuses de différents types : utilisation de blasons officiels, mise en avant de tarifs non pratiqués, référence trompeuse à la qualité d'artisan ou renvoi non fondé à des tarifs de remboursement d'assurance.

L'enquête de la DDPP, qui a porté sur des dizaines de plaquettes publicitaires, a conduit à plusieurs signalements au parquet de Versailles.

La prévention des escroqueries sur internet

La DDPP a été saisie de plus **de 100 plaintes** concernant l'activité d'un vendeur de modèles réduits de trains électriques.

La société en cause, disposant d'un site internet à partir duquel les clients pouvaient passer commande, encaissait le montant des commandes sans livrer ses clients.



La DDPP a mené dans un premier temps une action pour rappeler ce professionnel au respect de ses obligations et l'amener à tenir ses engagements qui n'a pas été suivie d'effet.

Une procédure pour pratique commerciale trompeuse a donc été établie par la DDPP. L'intéressé a été **mis en garde à vue** par les services de police. Il a été poursuivi en 2013 sur cette base et pour escroquerie. La société a été placée en redressement judiciaire début janvier 2013.

50 victimes de ses pratiques se sont constituées partie civile.

Le responsable a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve de 2 ans, peine assortie d'une interdiction de gérer pendant deux ans.

Favoriser une économie compétitive et faciliter l'accès à l'emploi

> Le soutien aux entreprises> Le retour dans l'emploi



1 - Le soutien aux entreprises

Soutenir la compétitivité

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le **Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**, annoncé le 6 nov embre 2012, visait à redonner aux entreprises françaises les moyens de se repositionner de manière offensive et durable dans la compétition internationale, tout en concourant à la compétitivité de l'économie nationale.



Sa mesure phare était la réduction de l'impôt, des coûts de l'entreprise et du coût du travail de 20 Mds€ par an, pour relancer l'investissement et la création d'emploi, via un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

L'année 2013 a donc été marquée par la mise en place de ce crédit d'impôt nov ateur dans la forme : restituable à compter de 2014, il a pu faire l'objet dès 2013 d'un préfinancement bancaire sur la base d'une évaluation prov isoire.

Pour une meilleure compréhension du CICE et de ses modalités de préfinancement, de nombreuses actions de communication ont été organisées de mars à décembre 2013.

Sur le volet plus particulier de l'emploi, les entreprises ont eu un fort recours à l'activité partielle en 2013, dispositif destiné à éviter les suppressions d'emploi en soutenant financièrement l'entreprise pendant des périodes de baisse d'activité. 287 entreprises des Yv elines en ont bénéficié pour un montant de 655 000 heures de travail indemnisées (le double de 2012).

Le 14 janvier 2014, une nouvelle étape de la politique du gouvernement est lancée par le Président de la République afin de relancer la croissance et l'emploi en France: le Pacte de responsabilité et de solidarité. Il poursuit deux objectifs: accélérer les créations d'emplois des entreprises en agissant sur leur compétitivité et augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes.

www.ma-compet itivit e.gouv.fr twitter: @_Bercy_

En 2013,

160 entreprises yvelinoises ont bénéficié d'un refinancement du CICE pour un montant total de 18 826 468 €

Accompagner les entreprises en difficulté

Sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques, la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) joue un rôle significatif dans le département. Elle accompagne les entreprises dans leurs problèmes conjoncturels, qui peuvent trouver une issue fav orable grâce à un étalement de leur passif fiscal et social. En 2013, la CCSF a traité 60 dossiers d'entreprises en difficulté financière et a ainsi permis de sauvegarder plus de 4000 e mplois directs.

Sous la présidence du Préfet des Yvelines, la Cellule Opérationnelle d'Accompagnement et de Suivi des Entreprises (COSAE) se réunit tous les deux mois environ. Elle a pour objectif d'optimiser, dans le département, la coordination des acteurs et des dispositifs publics permettant aux entreprises de se développer, en France ou à l'exportation. Elle permet d'accroître leur potentiel et d'améliorer leur situation financière ou de les aider à résoudre voire anticiper leurs difficultés éventuelles. En 2013, la COSAE a accompagné 50 PME dans les Yvelines.

Rendre nos territoires attractifs et revitaliser ceux qui le nécessitent

Les Contrats de Développement Territorial (CDT)

Les Contrats de Développement Territorial (CDT) sont des outils destinés à **favoriser le développement des territoires stratégiques du Grand Paris**, afin d'ériger l'agglomération parisienne au rang des grandes métropoles mondiales.

Ils s'appuient sur la réalisation d'un ambitieux projet de modernisation et d'extension des transports. Ils ont vocation à **améliorer le cadre de vie des habitants**, à **corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable**.

On compte deux Contrats de Développement Territorial dans les Yvelines:

Paris-Saclay:

L'établissement public Paris-Saclay (EPPS) et les collectivités territoriales des Yvelines, accompagnés des services de l'État, ont ardemment travaillé à la rédaction du CDT Versailles Grand-Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay (VGP/SQY/VV).

Confluence:



L'accord cadre préalable à la conclusion de ce CDT a été signé entre l'État et les collectivités territoriales le **24 juin 2013**. Instauré pour l'élaboration du CDT, le comité de pilotage a été confirmé dans sa composition et a validé l'extension du périmètre à la commune de Saint-Germain-en-Laye qui en est devenue membre à part entière.

Les Conventions de Revitalisation

Les conventions de revitalisation s'imposent aux entreprises de plus de 1000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs. Ces conventions sont destinées à soutenir l'activité économique du bassin d'emploi touché par ces licenciements. Ces conventions apportent des financements au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficulté.

Diverses actions sont mises en œuvre dans le cadre de ces conventions de revitalisation:

- des actions classiques : appui, accompagnement et conseil aux PME, aide directe à la création d'emploi et aide à la mise en place de pépinières
- des actions plus innovantes : abondement du fonds régional Revital'Emploi, mise à disposition de compétences, accompagnement de seniors demandeurs d'emploi, création de 4 mini entreprises dans 3 collèges du département

Les objectifs et les moyens mobilisés dans chaque convention sont suivis par des instances tels que les comités de pilotage.

Dans les Yvelines:

9 conventions soldées pour un montant de plus de 9M€

10 conventions signées en cours d'application pour un montant de 4.5M€

5 conventions en cours de négociation



Entreprise Henri Selmer Mant & la Ville www.henris elmerparis.com

Entreprise GCC Les Mureaux www.gcc-groupe.com



Accompagner l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire

Avec pour objectif de placer l'économie sociale et solidaire comme vecteur de développement territorial et de création d'emploi dans les Yvelines, plusieurs partenaires - l'ACSÉ, BGE Yvelines, e-graine, la Direccte, Profession Sport 78, Yvelines Actives - se mobilisent depuis nov embre 2013 autour du projet Avenir 78.

Les acteurs clés de l'économie sociale et solidaire dans les Yvelines :

e-graine

7 - 9 rue Denis Papin 781 90 Trappes 01 30 50 91 48 www.e-graine.org

BGE Yvelines

6, avenue de la Mauldre, ZA de la couronne des Prés 78 680 Epône 01 30 91 32 32 www.bge78.fr

Profession Sport 78

23 ru e du refuge 78000 Vers ailles 01.39.20.12.30 aeyps 78. free. fr

Yvelines Actives

Domaine La Bruyère 3 rue S aint Charles 78 000 Vers ailles 01 39 07 81 07

www.yvelinesactives.fr

Que propose le projet?

- -Des actions de formation et d'information à destination des employeurs du secteur de l'ESS
- Un accompagnement au déploiement des emplois d'avenir auprès des techniciens des missions locales
- Des formations à destination des missions locales
- Le dév eloppement d'un réseau des acteurs de l'ESS rassemblant structures de l'ESS, institutions actives dans la promotion de l'ESS, service public de l'emploi.

En outre, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) a été mis en place à La Verrière (78). Selon la loi relative à l'Economie sociale et solidaire, le PTCE a pour but d'organiser la coopération entre acteurs de l'ESS, entreprises et collectivités dans le but de promouvoir un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire.



3 182 structures 33 584 salariés 6,7% de la population active



Tout savoir sur l'Economie Sociale et Solidaire

http://www.economie.gouv.fr/ess-economiesocide-sdidaire



AptimaMant & la Jdie
www.aptima.fr

2 – Le retour dans l'emploi

•

La situation de l'emploi s'est dégradée au cours de l'année 2013 dans les Yvelines. En effet, l'INSEE estime à près de 600 le nombre de disparitions d'emplois salariés en 2013.

Développer une approche territorialisée des politiques de l'emploi



La situation du chômage s'est aggravée au cours de l'année, puisque la demande d'emplois en catégories A, B et C a progressé de 8 points, avec des différences notables selon les publics: +2.6% pour celle des jeunes de moins de 25 ans, + 11.1% pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Dans ce contexte économique difficile, l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi s'est fortement impliqué dans la promotion et la mise en œuvre des politiques de l'emploi au cours de l'année. La mobilisation très forte sur le dispositif des emplois d'avenir a contribué à limiter la progression du chômage des jeunes.



Le Service Public de l'Emploi Local (SPEL)

Le SPEL est le relais des politiques de l'emploi dans les territoires, **au niveau infradéparte mental.** Piloté par le sous-préfet de l'arrondissement, le SPEL regroupe la DIRECCTE, Pôle Emploi, les services de la Préfecture et les responsables des missions locales présentes sur le territoire de l'arrondissement ou d'un bassin d'emploi.

Au total en 2013, **11 SPEL se sont réunis sur les quatre arrondissements du** département : Mantes-la-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Le Service Public de l'Emploi Départemental (SPED)

Présidé par le préfet, il réunit les sous-préfets d'arrondissement, la DIRECCTE et Pôle Emploi. Le SPED veille à **la mise en œuvre de la stratégie régionale** en concertation avec les acteurs du département. En 2013, **5 SPED se sont tenus**.

Mobiliser les dispositifs de contrats aidés

L'Etat s'engage notamment en fav eur de l'emploi, notamment des jeunes. Il met en place des dispositifs innov ants pour mieux répondre aux besoins des employeurs.

Les Emplois d'Avenir



La jeunesse est une des priorités du quinquennat. Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi peuvent poser leur candidature pour un emploi d'avenir. A titre exceptionnel, les

jeunes résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation régionale ou en outre-mer peuvent également accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3, s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Les employeurs du secteur non marchand sont principalement concernés par le dispositif emplois d'avenir. Leurs activités ont une utilité sociale avérée ou de défense de l'environnement et sont susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables.

Certaines entreprises privées peuvent recruter en emplois d'avenir, dans des secteurs d'activités ciblés au niveau régional et sur la base de projets innovants.



Les 10 missions locales du département se sont fortement mobilisées pour mettre en relation les jeunes et les employeurs en veillant particulièrement à l'accompagnement, à la formation et au suivi du jeune grâce à un dialogue permanent avec l'entreprise.

1 263 Emplois d'Avenir conclus en 2013 dont :

980 dans le secteur non marchand 283 dans le secteur marchand

33,8 % des jeunes bénéficiant de ce dispositif résident en Zone Urbaine Sensible

Les contrats uniques d'insertion



Le dispositif des Contrats Uniques d'Insertion (CUI), est orienté vers les publics adultes âgés de plus de 26 ans, notamment les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Il est mis en œuvre en partenariat avec le **Conseil général des Yvelines**, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour **les bénéficiaires du revenu de solidarité active**.

Ces contrats se déclinent en **Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** (CAE) dans le secteur non marchand, et en **Contrats Initiative Emploi** (CIE) dans le secteur marchand.



Forte mobilisation de Pôle emploi en 2013 avec 3 846 CAE prescrits et 875 CIE prescrits

Un dispositif innovant mis en place par Profession Sport et Vie Associative 78



L'association Profession Sport et Vie Associative 78 (PSVA78) propose une offre de service originale permettant la mise à disposition de personnels recrutés sur la base d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou d'un Emploi d'Avenir.

Ce dispositif intègre l'analyse des besoins, le recrutement et la formation et décharge les collectivités territoriales d'une grande partie du suivi administratif du salarié.

L'association est l'employeur légal du salarié mis à disposition de la collectivité et assure le financement de l'assurance chômage.

Ce dispositif permet, en outre, **des recrutements à temps partiel** en mutualisant les besoins entre les communes et/ou les associations.

Les Contrats de Générations

Lancé le 1er mars 2013, le dispositif des contrats de génération offre une solution d'embauche aux jeunes de moins de 26 ans et de maintien en activité des seniors d'au moins 57 ans.

Le contrat de génération est issu d'un accord unanime des partenaires sociaux (accord National Interprofessionnel signé par toutes les organisations syndicales et patronales du 19 octobre 2012). Il s'inscrit dans la bataille pour l'emploi, priorité du gouv ernement.

Le contrat de génération permet d'anticiper les nombreux départs et arrivées sur le marché du travail d'ici à 2020 : 600 000 départs par an en moyenne et l'entrée de plus de 700 000 jeunes par an sur le marché du travail.

C'est à la fois un outil de recrutement et la possibilité pour l'entreprise de préserver son savoir-faire tout en veillant à la transmission des savoirs et des compétences d'un senior à un jeune.

Ses modalités d'application se déclinent selon la taille de l'entreprise concernée, les entreprises employant plus de 300 salariés devant négocier un accord ou un plan d'action.



Les contrats de génération dans les Yvelines en 2013

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, 338 demandes enregistrées par Pôle Emploi



www.emploi.gouv.fr/dispositif/contrat-generation

Favoriser l'essor de l'apprentissage

La situation de l'apprentissage dans les Yvelines



- Baisse du nombre d'apprentis : 10 283 en 2013 (contre 10 567 en 2012)
- surreprésentation des moins de 20 ans dans les sites de formation
- bonne adéquation géographique entre centres de formation, apprentis et entreprises : 55% des apprentis domiciliés dans les Yv elines se forment dans le département; 50% des apprentis formés dans les Yv elines exécutent leur contrat d'apprentissage dans une entreprise du département, soit le taux le plus élev é d'Ile-de-France.

Les actions engagées pour dynamiser l'apprentissage

Le contrat d'objectifs et de moyens territorial (COM-T) illustre l'implication de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage dans les Yvelines (chambres consulaires, CFA, Pôle Emploi, missions locales, maisons de l'emploi). Il précise les moyens nécessaires à la réalisation d'actions conjointes de nature à favoriser le développement de l'apprentissage.

Signé le 20 mars 2013 par le Préfet des Yvelines et le Président du Conseil Régional d'Ilede-France au CFA des métiers du transport et de la logistique au Tremblay sous Mauldre, cet accord-cadre décline dans le département les objectifs et les moyens pour la période 2011-2015 en Ile-de-France.

Il s'intègre dans l'objectif régional de 118 000 jeunes en apprentissage en 2015 (+ 4 400 jeunes/an).

L'Etat et la Région Ile-de-France interviennent à parité financière, à raison de 30 000 € pour les actions d'investissement et 100 000 € pour les actions de fonctionnement, avec un réajustement annuel de la répartition des financements en fonction des résultats obtenus et de l'évolution de la situation économique et sociale.



Le Préfet des Yvelines Erard Corbin de Mangoux et Philippe Court Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye à la rencontre des artisans du département à l'invitation de Daniel Varlet, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat le 3 octobre 2013

Consolider le lien social

> La jeunesse

- > La citoyenneté, le civisme et le vivre ensemble
 - > Les publics les plus vulnérables
- Les territoires prioritaires de la politique de la villeLa culture



1 - Agir en faveur de la jeunesse

Encourager la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

Les programmes de réussite éducative

Déjà bien ancrés dans le département, les programmes de réussite éducative sont dans une phase pleinement opérationnelle.

L'enjeu est de favoriser la mise en place des meilleures conditions menant à la réussite de tous les parcours scolaires en prenant en compte l'environnement social, familial et culturel de l'enfant.

Une triple ambition:

- Renforcer la cohérence des dispositifs de la politique de la ville et de l'Éducation nationale
- Développer des dispositifs qui participent à la réduction des inégalités scolaires. Dans ce contexte, l'axe parentalité constitue une dominante essentielle
- Favoriser les synergies territoriales nécessaires au développement des actions de réussite éducative.



Dans les Yvelines, **22 communes** coordonnent aujourd'hui **un dispositif de réussite éducative** :

- elles œuvrent à **l'amélioration de la socialisation** des enfants en proposant des activités sportives, culturelles et de loisirs
- elles travaillent à renforcer **l'implication des parents** en instaurant des espaces de dialogues et d'échanges qui consolident leurs compétences parentales
- elles **valorisent les capacités de l'enfant** et participent ainsi à la lutte contre le décrochage scolaire



L'accompagnement éducatif dans les écoles et les collèges

L'accompagnement éducatif est un dispositif mis en œuv re par l'Education Nationale auprès des écoles primaires de l'éducation prioritaire et de tous les collèges pour aider les élèves à renforcer leurs apprentissages et élargir leurs compétences. L'accompagnement éducatif représente une offre éducative complémentaire aux enseignements obligatoires.



L'aide pédagogique porte sur quatre domaines :

- l'aide aux dev oirs
- les activités artistiques et culturelles
- les activités sportives
- l'apprentissage d'une langue vivante étrangère



L'accompagnement éducatif dans les Yvelines:

plus d'1/4 des élèves des écoles et collèges de l'éducation prioritaire Soit 24 755 élèves

La lutte contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau IV (Baccalauréat).

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire dans les Yvelines est composée d'une équipe de 8 coordonnateurs. En 2013-2014 plus de **800 élèves** ont été pris en charge dans le cadre de ses actions.

- Les Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Elles réunissent les partenaires du secteur de l'insertion et de la formation pour apporter une réponse personnalisée et concrète aux jeunes décrocheurs âgés de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution.

- Le Réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

La possibilité pour les élèves en situation ou en risque de décrochage de **réintégrer** le lycée en cours d'année est une alternative que propose le réseau FOQUALE. L'année 2013-2014 a été la première année de mise en place de ce réseau. Il vise à mettre en synergie les différents dispositifs de l'Education nationale : établissements scolaires, GRETA, unités de formation par apprentissage, centres d'information et d'orientation, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Service Civique...

L'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FPD) financent la lutte contre le décrochage scolaire.

Rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise

La Mission Relations Ecole-Entreprise installée au sein de la DSDEN des Yvelines impulse et accompagne les différents projets visant à développer les relations partenariales entre l'école et le milieu professionnel.

Les nombreuses actions Ecole-Entreprise dans le département contribuent à répondre aux objectifs du Parcours d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (PIODMEP).

Au total près de 6 000 jeunes collégiens, lycéens mais aussi élèves du 1er degré ont été sensibilisés au monde de l'entreprise en 2013 grâce notamment à la 14^{ième} édition de la «Semaine Ecole-Entreprise» ou bien encore la 4^{ème} édition de la «Semaine de l'Industrie».

Encourager le développement des technologies de l'information et communication à l'école (TICE)

Pour généraliser les usages du numérique éducatif, **l'équipe** composée **d'une inspectrice** en charge du numérique, de **six conseillers pédagogiques** et de **huit animateurs TICE**, développe des ressources et services pédagogiques numériques accessibles à tous.



Dans les 912 écoles des Yvelines on compte en 2013 : 1526 tableaux numériques interactifs (+ 9%) 800 tablettes (+ 33%)

De nombreuses communes ou regroupement de communes investissent dans le numérique éducatif par la signature de conventions avec le Conseil Général des Yvelines, la préfecture des Yvelines et la direction départementale des services académiques.



Signature de la convention Sud-Yvelines Equipement Numérique à l'école élémentaire La Toucharderie à Auffargis le 20 septembre 2013

Le Sous-Préfet de Rambouillet Abdel-Kader Guerza avec les enfants de l'école élémentaire La Toucharderie à Auffargis



Accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les Yvelines

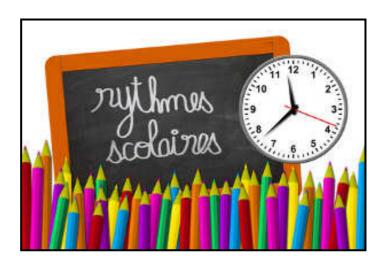
Tous les élèves bénéficient des nouveaux horaires à l'école.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école :

- favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs
- bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers

La définition des nouveaux horaires des écoles primaires a été rendue possible dans toutes les communes des Yvelines à la suite d'un débat commencé dès 2013 alors même que, à cette époque, 61 communes avaient demandé le report de la réforme.

Des activités périscolaires, proposées par les communes, viennent compléter les temps d'enseignements, le plus souvent dans le cadre d'un projet éducatif territorial validé par une convention entre le maire, le préfet, le directeur académique et le directeur de la caisse d'allocation familiale. Plus de 100 de ces conventions sont d'ores et déjà signées.

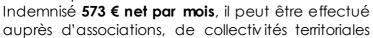


LA CITOYENNETE, LE CIVISME ET LE VIVRE ENSEMBLE -

2 - Promouvoir la citoyenneté, le civisme et le vivre ensemble

Encourager le service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme; seuls comptent les savoir-être et la motivation.





(mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois **en France ou à l'étranger**, pour une mission d'au moins **24h par semaine**.

Il s'adresse à des jeunes désireux de s'impliquer dans l'un des **9 domaines d'actions proposés** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le service civique dans les Yvelines :

129 jeunes volontaires

68 structures d'accueil départementales ou nationales

Promouvoir le sport pour le plus grand nombre



En 2013, sous l'impulsion de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les comités départementaux ou districts de basket-ball, de football, de handball et de rugby se sont mobilisés pour agir ensemble contre les incivilités, les discriminations et la violence dans le sport.

Les crédits du Centre National pour le Développement du Sport :

2.1 M € pour plus de 550 associations ou sections sportives

LA CITOYENNETE, LE CIVISME ET LE VIVRE ENSEMBLE

Appuyer le développement et la structuration du mouvement associatif et du bénévolat

La DDCS est chargée du soutien au mouvement associatif départemental.

Toute demande sur les démarches administratives concernant les associations peut être effectuée auprès du mail suivant : ddcs-associations@yvelines.gouv.fr ou par téléphone au 01.39.24.24.81



Le mouvement associatif dans les Yvelines :

- 16 000 associations actives environ
- 15^{ème} rang national des créations

La DDCS bénéficie du soutien du **Centre de Ressources et d'information des Bénévoles** (CRIB) qu'elle finance. Il informe et oriente les dirigeants et bénévoles associatifs.

Contact du CRIB Profession Sport et Vie Associative 78

145/147 rue Yves Le Coz 78000 Versailles Tél.: 01.39.24.12.30

Mail: contact@profession-sport-78.com

3 - Agir en faveur des publics les plus vulnérables

Prendre en charge les mineurs

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) est présente dans les 20 territoires ayant un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et dans les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) du département. Ses services sont sollicités comme instructeurs du préfet pour le financement des actions proposées dans ce cadre. Les Unités Educatives en Milieu Ouvert (UEMO) sont impliquées de manière opérationnelle.



Renforcer l'hébergement d'urgence

Depuis 2010, deux organismes (ACR et CAPLOGY) sont opérateurs du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) pour les Yvelines, respectivement en charge des deux volets **urgence** et **insertion** en matière d'hébergement.

En 2013, le SIAO a géré 1 219 places d'hébergement et traité 3 293 demandes.

L'objectif de ne laisser à la rue aucune personne souhaitant un hébergement a été atteint dans les Yvelines, conformément au plan hivernal 2013-2014.

Le plan hivernal 2013/2014 dans les Yvelines :

du 1 er novembre 2013 au 31 mars 2014, (avec certaines structures ouvertes jusqu'au 30 juin)

349 places d'hébergement supplémentaires au-delà du dispositif pérenne

pour une capacité d'accueil de 52 699 nuitées



Le droit au logement opposable (DALO)

Le Droit au Logement Opposable, institué en 2007, permet aux personnes mal logées de faire v aloir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

A fin 2013 il restait environ 1 000 ménages à reloger.

Depuis 2008 ce sont 2 096 ménages qui ont été relogés, soit une progression de 64%.

Suivi 2011/2012 du relogement des ménages DALO dans les Yvelines :

	2012	2013
Nombre de ménages reconnus prioritaires et urgents pour un logement	924	1 010
Nombre de relogements :	242	630

La lutte contre l'habitat indigne et insalubre



La situation dans les Yvelines :

plus de 7 900 logements insalubres 20 000 personnes concernées principalement sur 12 communes

Il s'agit d'une **insalubrité diffuse**, toujours **difficile à repérer**. Elle se distingue notamment par la présence de **locaux impropres** par nature à l'habitation, tels des buanderies, des cav es ou des combles mis à la location, une sédentarisation dans les campings et la présence ponctuelle de marchands de sommeil.

L'action de l'État se renforce en la matière, y compris sur le volet judiciaire avec la mobilisation du Parquet.

Bilan des actions 2013 de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé

- **252** signalements (dans le parc priv é ou le parc social)
- **181** contrôles dont 50 à la suite de plaintes, signalements de particuliers/de mairies
- 131 contrôles dans le cadre du suivi de l'application des arrêtés d'insalubrité
- 13 situations à risque « plomb »
- 3 cas de saturnisme infantile

La lutte contre la précarité énergétique

Un contrat local d'engagement (CLE) du programme **«Habiter mieux»** a été **signé le 24 janvier 2012** sur l'ensemble du département des Yvelines associant l'État, le Conseil Général des Yvelines, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Mutualité Sociale Agricole.

Il s'agit de co-subventionner les travaux d'isolation thermique au profit des propriétaires occupants modestes, en favorisant l'usage des éco-matériaux, dont le développement de la filière est promu par le Conseil Général des Yvelines.



En 2013, les conditions financières ont été revalorisées pour les bénéficiaires grâce aux subventions en augmentation de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), aux aides conjointes du Conseil Régional IIe-de-France et du Conseil Général des Yvelines.

Des protocoles territoriaux, ont été signés avec la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, Maurepas, Les Mureaux, Conflans-Sainte-Honorine. Des protocoles sont en cours de signature sur la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, et la communauté d'agglomération des deux rives de Seine.

La politique menée conjointement avec le Conseil Général des Yvelines est un succès grâce à l'investissement des opérateurs avec 210 dossiers en 2013 (contre 158 dossiers en 2012).

Accompagner la rénovation de l'habitat rural

Compte-tenu de l'enjeu énergétique que représente l'habitat rural existant, la Direction Départementale des Territoires des Yvelines a souhaité élaborer et mettre à disposition des collectivités et des habitants des communes rurales un *guide identifiant les leviers d'action permettant de réaliser des économies d'énergies.

*Réalisé avec l'appui du Centre d'Études Techniques et de l'Équipement d'Ille-de-France, des Maisons paysannes, des Paras Naturels Régionaux «Vexin et Haute vallée de Chevreuse», du Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement), des paints Info-Énergie des Yvelines, de l'ANAH, de la Direction Régionale et Interdépart ementale de l'Hébergement et du Logement.

Organiser les conditions d'accueil des gens du voyage

Après de nombreux groupes de travail avec les élus et associations des gens du voyage, l'État a lancé en fin d'année 2012 la consultation réglementaire sur le projet de schéma départemental des gens du voyage. Ce dernier a été approuvé par le Préfet le 26 juillet 2013, pour la période de 2013 -2019.

La démarche se fixe l'objectif d'améliorer un bilan déjà satisfaisant (283 places restant à créer sur les 650 initialement prévues) en poursuivant la construction d'aires, en créant enfin au moins deux aires de grands passages dans le département et en gérant la question de la sédentarisation, en trouvant un équilibre entre les droits et les devoirs de chacun sur le sujet des occupations ou constructions illégales.

4 - Accompagner les territoires prioritaires grâce à la politique de la ville

Réformer la politique de ville

Le rapport de la Cour des Comptes sur la politique de la ville, paru en juillet 2012, a fait état, dix ans après la parution de la loi du 1 er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, de la persistance d'écarts de développement significatifs pénalisant les quartiers prioritaires, dans un contexte d'enchevêtrement de zonages.

A la suite de ce rapport, et à l'occasion du Conseil des Ministres du 22 août 2012, le gouv emement a présenté les nouvelles orientations de politique de la ville au bénéfice des habitants des quartiers.

Renouveler la géographie prioritaire de la politique de la ville



La nouvelle géographie se base sur un critère objectif unique: le revenu des habitants (critère de bas revenu, correspondant à moins de 60% du revenu médian), permettant d'identifier les concentrations urbaines de pauvreté.

Dans le département des Yvelines, sont concernés 23 quartiers sur 16 communes pour une population s'établissant autour de 110 000 habitants.

Pour le département des Yvelines, un travail a été engagé de mai à novembre 2013, à l'initiative de la Direction Départementale des Territoires et avec

l'ensemble des services de l'Etat, sur 9 indicateurs emblématiques pour chacun des territoires en politique de la ville, afin de mieux appréhender les situations respectives des territoires, justifiant un maintien ou non au sein de la nouvelle géographie prioritaire.

Intégrer tous les dispositifs de la politique de la ville dans une nouvelle génération de contrats de ville

Les contrats de ville de nouvelle génération sont appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Ces nouveaux contrats constitueront le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettront de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés. Ils s'appuieront sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité, mais devront également tenir compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et déclinés localement.

Les 9 EPCI du département devront intégrer à la fois les programmes de rénovation urbaine, les actions de cohésion sociale et les politiques de droit commun notamment:

- le soutien apporté aux équipements et aux associations assurant le lien social sur le territoire
- l'attention particulière au soutien à la parentalité, à la qualité de vie des résidents en logements sociaux, à la relation police-population
- le soutien actif à l'entreprenariat et à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires

Ces contrats seront signés par le Préfet, les élus, le recteur de l'Académie, le Procureur de la République, les directeurs de Pôle Emploi, de l'ARS, de la CAF, et les bailleurs concernés, avant le 30 juin 2015.

Mobiliser en priorité les crédits de droit commun

Les décisions prises lors du comité interministériel des villes du 19 février 2013 visent tout d'abord à rénover la méthode d'élaboration de la politique de la ville. Il s'agit avant tout de renforcer sa dimension participative, en donnant localement une plus large place aux habitants et acteurs de proximité et en associant plus étroitement l'ensemble des partenaires Il s'agit également de réformer la gouvernance de l'État en vue de clarifier et améliorer le pilotage interministériel de la politique de la ville.

Des conventions d'objectifs ont ainsi été conclues en 2013 et 2014, entre le Ministère chargé de la Ville et 12 autres ministères (Emploi, Jeunesse et Sports, Intérieur, Education nationale, Défense...). Les futurs contrats de ville permettront de traduire concrètement le contenu de ces conventions dès 2015.



Soutenir la rénovation urbaine

Dans le cadre de la poursuite du Programme de Rénovation Urbaine (PRU), les 7 opérations conventionnées avec l'Agence nationale de Rénovation Urbaine(ANRU) dans les Yvelines, ont mobilisé 1,62 milliards € dont 428 millions € au titre de l'ANRU. 90 % de ces financements ont été engagés au 31 décembre 2013.

L'ANRU a notamment accompagné le site du Mantois en expérimentation sur un Plan Stratégique Local (PSL).

Adopté le 15 janvier 2014 au Sénat, le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine confirme la poursuite du travail mené par l'Agence nationale de rénov ation urbaine depuis 2003.

La réforme de la Politique de la Ville entraîne le lancement d'un nouveau programme de rénovation urbaine doté de 5 milliards €. 200 quartiers devraient être retenus au titre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) pour des opérations d'intérêt national.

Les 7 projets du Programme de Rénovation Urbaine :

plus de 82 000 habitants concernés

plus de 4 000 logements sociaux sur 42 communes démolis ou reconstruits

Plus de 10 500 logements réhabilités

1.62 milliards € dont 428 millions € au titre de l'ANRU



Le Préfet au Val Fourré. à la Mission Locale et à l'Association EIAPIC le 8 novembre 2013

avec Philippe Portal, Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie Sandrine Michalon-Faure, Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville



5 - Agir en faveur de la culture

Soutenir la création artistique et la diffusion

Le théâtre

Le Centre Dramatique National de Sartrouville (CDN) et la Scène Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines sont deux institutions très structurantes pour le territoire yv elinois.

L'année 2013 a été marquée par la finalisation du projet de l'annexe du CDN qui comprend une deuxième salle de spectacle de 280 places, une salle de répétition et des loges que le Ministère de la Culture a contribué à financer.



La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) entend développer les présences d'artistes sur le territoire et soutient d'autres lieux proposant des accueils en résidences, comme le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie ou la Nacelle à Aubergenville.

La musique



Dans le domaine des musiques actuelles, la Clef à Saint-Germain-en-Laye et l'Usine à chapeaux à Rambouillet ont bénéficié du label «Scènes de Musiques Actuelles» (SMAC). Par ailleurs, la DRAC poursuit son partenariat avec deux lieux de musiques actuelles : le Centre d'action Culturelle Georges Brassens à Mantes-la-Jolie et le Sax à Achères.

Dans le domaine des **enseignements spécialisés**, l'Etat accorde son soutien aux **Conservatoires à Rayonnement Départemental** (CRD) de **Mantes-la-Jolie** et **Saint-Germain-en-Laye** et au **Conservatoire à Rayonnement Régional** (CRR) de **Versailles**.



La danse



On peut souligner le partenariat avec la scène conventionnée La Barbacane à Beynes pour la période 2013-2015.

Deux compagnies situées dans les Yvelines bénéficient d'un soutien régulier de l'Etat : **Black Blanc Beur**, implantée à Trappes et la compagnie **Toujours après Minuit** à Maisons-Laffitte.

Trois projets ont fait l'objet d'un soutien en 2013 :

- Le Prisme à Elancourt,
- Le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie
- Le Festival Plastique Danse Flore à Versailles

Les arts plastiques

Au sein de la Maison Levanneur réhabilitée, le **centre national de l'édition art et image (CNEAI) à Chatou** déploie son projet artistique et culturel sous de nouveaux formats. Le Cneai est le fondateur et l'organisateur du Salon Light dédié à la microédition et la publication d'artistes - salon unique en Europe - qui a rencontré un véritable succès auprès des professionnels et du public.

L'espace d'art contemporain Micro-Onde à Vélizy-Villacoublay situé au sein du Théâtre de L'Onde, soutient la présence d'œuvres d'artistes émergents dans l'espace public et au sein des entreprises implantées sur le plateau de Saclay, et est à ce titre accompagné par la DRAC.



Protéger le patrimoine bâti

Dans un département à forts enjeux patrimoniaux, tant pour le patrimoine bâti que naturel, avec plus de 30% du territoire en espaces protégés, le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) fait face à une forte sollicitation dans ses domaines d'intervention que sont le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Les monuments historiques

Dans le domaine des monuments historiques, l'action de la DRAC vise à établir un équilibre entre :



- les programmes de restauration intéressant le principal édifice appartenant à l'Etat dans le département, **la cathédrale Saint-Louis de Versailles**
- les domaines appartenant à des propriétaires privés ou publics
- les très nombreuses églises appartenant souvent à de petites communes qui nécessitent d'importants travaux de restauration

Ainsi, on notera pour l'année 2013 :

- l'inscription au titre des monuments historiques de <u>la chapelle Sainte-Anne</u> à Trielsur-Seine
- l'accord de la Commission régionale du Patrimoine et des sites pour le classement des Châteaux de Beynes et les parties inscrites monuments historiques du Château de Thoiry

La protection et la valorisation du patrimoine architectural

L'Etat développe une politique contractuelle de l'Etat en matière de protection et de mise en valeur des espaces protégés grâce aux Zones de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et désormais, aux Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

<u>La création de l'AVAP de Rambouillet</u> a été finalisée et, grâce aux échanges avec les élus, ont été mis en révision six des huit ZPPAUP des Yvelines pour une transformation en AVAP (Carrières-sur-Seine, Neauphle-le-Château, Mantes-la-Jolie, Montfort-l'Amaury, Le Pecq, Rambouillet,). Deux nouvelles communes se sont par ailleurs engagées dans le création d'AVAP (Le Vésinet, Conflans-Sainte-Honorine).

La densification des centres villes

Dans le cadre des grandes orientations de politiques urbaines menées par l'Etat, la question de la densité et du non étalement urbain est centrale. Le STAP, dans sa gestion quotidienne des autorisations d'urbanisme – notamment dans les tissus anciens des centres villes – est confronté aux questions d'insertion architecturale d'opérations importantes. Il apporte ses contributions concrètes à la recherche de solutions opérationnelles. A titre d'exemple, on citera la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) de Rocquencourt.

Les Musées

Le Musée de la toile de Jouy et la Maison Léon Blum à Jouy-en-Josas



Le musée de la Toile de Jouy a été fermé de juillet à décembre pour des travaux de rénovation intérieure et de mise aux normes de conservation. La réouverture du musée le 5 décembre 2013 s'est accompagnée du lancement d'une application numérique pour smartphones restituant de manière virtuelle la manufacture d'Oberkampf. La ville et la Fondation du Patrimoine ont lancé une souscription pour la réhabilitation de la Maison Léon Blum (souscription

ouverte sur www.fondation-patrimoine.org//15428).

La Maison Zola/Musée Dreyfus à Médan



Les travaux de restauration des extérieurs de la maison Zola se sont terminés en 2013. Ils se poursuivent en 2014 par les travaux de réaménagements intérieurs.

Deux nouveaux labels «Maisons des Illustres»

Dans ce département, riche en lieux où vécurent de nombreux personnages célèbres, deux nouvelles maisons ont été labellisées en 2013, la Maison natale de Debussy à Saint-Germain-en-Laye et la Maison Jean Monnet à Bazoches-sur-Guyonne, ce qui porte à 9 le nombre de Maisons des Illustres dans les Yvelines.

Assurer le développement équilibré des territoires

- > La construction de logements
 - > L'environnement
 - > L'agriculture et la ruralité
- > L'offre de transports collectifs



1 - Favoriser la construction de logements

Soutenir la construction de logements

Afin de répondre à la nécessité pour chacun d'accéder à un logement, le Gouvernement a fixé un objectif de production de 500 000 logements, dont 150 000 logements sociaux.

La territorialisation des objectifs logements (TOL)

Issue de la loi sur le Grand Paris, elle fixe aux Yvelines un objectif de **9 025** logements à construire par an.

Le nombre de **logements autorisés à la construction** est passé **de 6 100 à 8 520 entre 2010 et 2013.**

Les EPCI ont de plus en plus pris en charge cette politique notamment à travers le portage des programmes locaux de l'habitat.



La loi dite Duflot du 18 janvier 2013

Elle porte l'ambition de répondre à la pénurie de logement et à l'augmentation de leur prix. Elle fixe des objectifs en matière de logement social: 25% des logements devront être des logements sociaux à l'horizon 2025.

Neuf nouvelles communes rentrent dans ce dispositif du fait de l'évolution du schéma départemental de coopération intercommunale et ont bénéficié d'un accompagnement particulier.



A l'échelle du département, ce sont donc maintenant 92 communes qui sont concernées par les objectifs SRU. Parmi elles, 70 n'atteignent pas le taux requis de 25%.

15 des 20 communes qui étaient carencées ont réalisé leurs objectifs de production au titre de la triennale 2011-2013 et sont donc sorties de la carence. A l'inv erse, trois nouv elles communes n'ayant pas atteint leurs objectifs sont carencées au titre de la triennale 2011-2013.

Au total huit communes yvelinoises sont carencées jusqu'en 2017.

Au 15 avril 2013, 15 conventions d'action foncière étaient conclues avec l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY). L'EPFY a d'ores et déjà engagé des discussions avec les nouvelles communes carencées pour les aider à atteindre leurs objectifs de production de logements sociaux et à sortir de la carence.

L'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) a contribué à cette mobilisation en faveur du logement social, notamment en mettant en place des conventions tripartites avec l'Etat et les communes dites carencées. 15 conventions d'action foncière étaient conclues au 15 avril 2013. L'EPFY a d'ores et déjà engagé des discussions avec les nouvelles communes carencées.

Au cours de la **triennale 2011-2013**, plus de 4 000 logements sociaux ont été construits afin de satisfaire les objectifs très ambitieux de la loi SRU modifiée par la loi Duflot.

Pour la seule année 2013

3 225 logements locatifs sociaux financés + 40 % par rapport à l'année 2012

68 % de la production 2013 de logements sociaux réalisés dans les communes en retard sur l'objectif SRU

PAGE 52

Coopérer avec les bailleurs sociaux

L'État veille également à la gouvernance des bailleurs sociaux.



Depuis **la loi du 25 mars 2009**, ces derniers ont l'obligation d'établir **une Convention d'Utilité Sociale (CUS)**.

Il s'agit d'un projet d'entreprise, qui définit la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme, sa politique sociale et sa politique pour la qualité du service rendu aux usagers.

Sur ce dernier point, l'État s'engage, en s'assurant que l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties accordé au bailleur en ZUS correspond **en retour à des actions concrètes d'entretien du patrimoine et ses abords**.

Par ailleurs, les services de la Direction Départementale des Territoires ont contrôlé que les hausses de loyers restaient réglementairement admissibles.

Ces conventions font l'objet d'une évaluation tous les deux ans. La première évaluation s'est déroulée en 2013 avec la rencontre des 6 bailleurs du département.

Mobiliser le foncier public en faveur du logement

La mobilisation du foncier public dans les Yvelines

En 2012, un nouveau programme de mobilisation du foncier a été lancé.

L'Etat et certains établissements publics ont maintenant la possibilité de céder des biens (bâtis et non bâtis) de leur domaine privé à un prix inférieur à leur valeur vénale, par application d'une décote pour favoriser la construction de logements sociaux.

Dans le département des Yvelines, la mobilisation du foncier public identifie – sur une trentaine de communes – environ 45 opérations, correspondant à environ 210 ha et permettant de réaliser environ 5 000 logements.

Le Préfet de région a publié, par arrêté du 17 octobre 2013, une liste de terrains appartenant à l'Etat susceptibles d'être cédés dont 12 dans les Yv elines.

L'action de France Domaine dans les Yvelines en 2013

(service de la Direction Générale des Finances Publiques en charge de la mise en place de la politique immobilière de l'Etat)



11 sites immobiliers vendus par l'Etat pour 33,2 millions € (25% du produit des cessions = désendettement de l'Etat)

Deux sites de l'Etat ont été vendus et réhabilités pour le logement en 2013 :

- l'hôtel R situé rue des Réservoirs à Versailles
- le bâtiment "cité des Alouettes" à Carrières-sur-Seine

2 - Protéger l'environnement dans les Yvelines

Accompagner la mise aux normes des stations d'épuration

Avec plus d'une centaine de systèmes d'assainissement, dont le 2ème plus important au niveau mondial à Achères, le département des Yvelines est particulièrement concerné par la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) qui prévoit la collecte et le traitement de ces eaux.

Certains systèmes d'assainissement ont été visés par un contentieux européen de non respect de cette directive. La dernière station d'épuration à être visée est celle de Nézel. Elle est déclarée conforme en 2013 par le service en charge de la police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines.

En 2013, plus de **200 contrôles** à partir des données d'auto-surv eillance fournies par l'exploitant et par des v isites de terrain ont été réalisés.



Gérer les espaces forestiers et les gibiers

Les forêts

Les forêts des Yv elines couvrent plus de **69 000 hectares**, soit environ **30 % de la surface totale du département**, ce qui en fait le département le plus boisé d'Île-de-France.



Un équilibre permanent doit être trouvé pour prendre en compte :

- la demande sociétale très forte en terme de fréquentation
- l'acceptabilité de la gestion forestière
- la gestion cynégétique notamment du gros gibier sanglier et cervidés
- la protection de la qualité des milieux écologiques.

Il est également nécessaire de prendre en compte le maintien d'une véritable économie forestière dans un contexte de quasi absence de filière bois au plan régional.

En 2013 on compte

93 demandes d'avis pour des projets d'urbanisme en forêt ou lisière de massif instruits 7 autorisations de défrichement accordées pour une surface totale de 25,91 hectares

La chasse

La chasse en Yvelines est une activité essentielle à la régulation des espèces, en raison de l'organisation du territoire.

Ce territoire est en effet marqué par la présence d'espaces forestiers, de délaissés non entretenus à proximité des zones urbanisées et d'une forte concentration d'axes routiers.

La maîtrise des niveaux de population de grand gibier cervidés et sangliers reste un enjeu préoccupant :

- **en terme de sécurité publique** : la présence de grands animaux dans des zones difficilement chassables entraîne un risque important de collisions
- en terme de dégâts: la surconcentration de cervidés et surtout de sangliers dans certains secteurs engendre des dégâts aux cultures. Les montants d'indemnisation auprès de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France (RCIF) ont atteint 784 422 € pour le seul département des Yvelines pour la saison 2013/2014. La surface totale détruite était de 815 hectares en 2013.

La lutte contre les dégâts de gibier passe d'abord par la régulation des populations et une plus forte pression de chasse: **2 420 sangliers** ont été prélevés lors de la campagne 2013/2014.



3 - Soutenir l'agriculture et la ruralité

L'agriculture dans les Yvelines : quelques chiffres clés

- Une surface agricole utile d'un peu plus de 89 000 ha (environ 1/3 de la surface du département)
- deuxième département agricole d'Ile-de-France, après la Seine et Marne
- un peu moins de 1000 exploitations agricoles
- près de 2 000 actifs
- essentiellement des grandes cultures (céréales et oléagineux)



Protéger les espaces agricoles

La pérennité de l'activité passe par la protection des espaces agricoles de la fragmentation et de la consommation des unités foncières en maîtrisant l'urbanisation.

La **Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles** (CDCEA) a été instaurée par la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. La CDCEA s'est réunie à **5 reprises** en 2013.

Sur les **22** Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) arrêtés dans le département, **15** ont été étudiés par la commission, car démontrant l'existence d'une consommation d'espaces agricoles.

La commission a émis **des avis réservés** pour une surface totale de 100 ha sur l'intégralité des projets étudiés.

Des solutions alternatives ont été proposées sur les projets d'aménagement afin **de permettre une économie d'espace agricole**: augmentation des coefficients d'occupation des sols (COS), meilleure densification du tissu existant, modération de l'objectif communal, reclassement en zone A des surfaces agricoles exploitées zonées N de façon non justifiée.



Soutenir l'agriculture dans le cadre des programmes européens



Après une longue période de baisse, l'année 2013 est marquée par une stabilisation du nombre d'exploitations agricoles déclarant leurs terres à la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne (PAC): 774 déclarations de surfaces en 2013 (contre 776 en 2012).

658 exploitants ont choisi le mode de la télédéclaration



Le montant des aides versées par la PAC dans le département

1er pilier (aides découplées) 774 dossiers - environ 25 millions €

2ème pilier (développement rural) 42 dossiers - 555 000 €

LEADER «Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale» est une méthode intégrée dans la politique européenne de développement rural visant à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie et à renforcer les liens entre les acteurs locaux.

Ce programme soutient des stratégies mises en œuvre par des Groupes d'Actions Locales (GAL) sélectionnés par appel à projet.

Dans les Yvelines, LEADER instruit deux GAL sélectionnés en 2008, le GAL de la Plaine de Versailles et le GAL Seine Aval. L'instruction de ces deux dossiers s'est poursuivie en 2013.

Au 31 décembre 2013, le montant total d'investissement engagé depuis 2008 pour ces projets LEADER s'élève à 1 316 059 €.



Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs

L'État soutient le renouvellement agricole au travers de la politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Depuis 2000, les Yv elines dénombrent en moyenne 7 installations annuelles.

En 2013, seulement 4 jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides de l'État. Le montant des dotations à l'installation s'élève à 47 600 €.

L'aide au titre des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs est de 27 094 €.



Encadrer la structuration des espaces agricoles

La mise en valeur de terres agricoles confère à celui qui l'exploite des droits particuliers aux aides publiques et des droits d'usage propres au droit du fermage. En contrepartie de ces droits, une autorisation préalable à la mise en valeur des terres agricoles encadre l'organisation de la structure des exploitations agricoles.

L'autorisation est délivrée à titre personnel et nominatif sous la forme d'un arrêté préfectoral après avis, le cas échéant, de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA). Concernant le contrôle des structures, en 2013, 38 autorisations d'exploiter ont été accordées et 3 ont été refusées pour cause de demandes concurrentes.

4 - Améliorer l'offre de transports collectifs

Les grands projets de transport en commun des Yvelines dans le cadre du «Nouveau Grand Paris»

	Mise en service	Coût	Impact pour le département
Ligne 18 du Nouveau Grand Paris Express «ligne verte» Orly – Versailles (dont le tronçon Saclay-Versailles)	Tronçon entre Saclay et Versailles prévu en 2030	Estimé à 2.6Mds€	Liaison entre les pôles économiques de Versailles et Saclay
Prolongement du Tram-Train Massy-Evry vers Versailles	Prolongement vers Versailles prévu fin 2020	Estimé à 54.5 M€ sur un total de 526.4 M€	Désenclavement du plateau de Saclay Liaison entre les pôles économiques de Versailles, Massy et Evry
La Tangentielle Ouest - phase 1 : ligne tram-train entre le RER C de Saint-Cyr l'Ecole et le RER A de	Phase 1 : horizon fin 2018	phase 1 : 220.3M€	Liaison entre les villes de l'Ouest du département
Saint-Germain en Laye - phase 2: prolongement jusqu'à Achères	Phase 2: horizon fin 2019	phase 2 : 103M€	
Fole Prolongement de la ligne RER E jusqu'à la défense et Mantes-la-Jolie	Prévue en 2020 jusqu'à Nanterre La Folie (début des travaux en 2015) Mise en service complète jusqu'à Mantes la Jolie prévue	Estimé à 3.3 Mds€	Décongestion des transports dans le Mantois et toute la Seine Aval Réduction du temps de parcours à destination de Paris et de l'Aéroport Charles
Ligne nouvelle Paris-Normandie (1ère phase) - doublement en ligne nouvelle du tronçon Paris- Mantes et contournement de Mantes la Jolie -construction de deux nouveaux tronçons: Mantes-Evreux (ligne de Caen) et Rouen-Yvetot, comprenant la gare de Saint-Sever	Phase intermédiaire Paris-Evreux via Mantes et Rouen- Yvetot (sections prioritaires) à l'horizon 2025 Phase cible à horizon 2030	Estimé à 5.63Mds€ dont 3.3 Mds€ pour le doublement du tronçon Paris-M antes Phase «cible» évaluée à 8.03 Mds€	Décongestion des transports dans le Mantois et toute la Seine Aval Accessibilité renforcée à la Normandie.

CHAPITRE 5

L'Etat au service de la démocratie, des collectivités et des citoyens

> Les élections> Les collectivités> Le service aux usagers



1 - Les élections

En 2013, des **élections municipales complémentaires** ont eu lieu dans les communes d'**Auteuil-le-Roi** (13 et 20 janvier 2013) et des **Mesnuls** (27 janvier et 3 février 2013). Ont également été organisées **une municipale partielle** au **Vésinet** (14 et 21 avril 2013), et une **cantonale partielle** à **Mantes-la-Jolie** (30 juin et 7 juillet 2013).

Les services de l'Etat ont également assuré la préparation des élections municipales et communautaires de 2014, notamment en organisant deux réunions par arrondissement pour expliquer aux élus et aux services des mairies la réforme relative à ces scrutins.

Deux élections professionnelles se sont tenues en 2013: l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France (31 janvier 2013) et l'élection des juges du tribunal de commerce (2 octobre 2013).

2 - Accompagner les collectivités

Achever l'intercommunalité dans le département

Durant l'année 2013, la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) s'est poursuivie.

5 communes étaient encore isolées au 1er janvier 2013.

Le travail de concertation avec les élus au cours de cette année a permis :

- la création de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien composée des communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux
- le rattachement volontaire des deux dernières communes Maurepas et Coignières à la Communauté de Communes des Etangs (EPCI limitrophe)

Le département des Yvelines est désormais couvert par 21 EPCI à fiscalité propre. Il n'existe plus aucune commune isolée au 1er janvier 2014.



Maîtriser l'urbanisation et l'occupation des sols



L'Etat suit avec attention le dossier du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, premier PLUI du département en cours d'élaboration.

En 2013, sont à souligner également l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Gally-Mauldre, ainsi que celui du SCoT Sud Yvelines.



A noter enfin, qu'en décembre 2013 le Conseil d'Etat a approuvé le nouveau Schéma Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF).

Le SDRIF 2030 approuvé le 27 décembre 2013, entraîne la mise en compatibilité de tous les documents d'urbanisme en vigueur dans les trois ans suiv ant son approbation.

L'Etat accompagne l'élaboration du **Contrat de Développement Territorial** de **Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay**.

Par ailleurs, la coordination départementale de la filière d'Application du Droit des Sols organise des rencontres, apporte des conseils sur les dossiers complexes et diffuse une v eille réglementaire : 4 850 actes instruits en 2013.

L'entrée en vigueur de **la réforme de la Fiscalité de l'Aménagement** à la date du 1^{er} mars 2012 a profondément modifié le dispositif en place de la Taxe Locale d'Equipement (TLE). Les services de **l'État** chargés de l'urbanisme **sont désormais seuls compétents** pour établir la Taxe d'Aménagement et liquider le Versement pour Sous-Densité, là où il aura été institué.

Conseiller les collectivités pour la gestion de leurs archives



En 2013, les Archives départementales ont visité 18 communes.

Ces visites rencontrent un intérêt véritable de la part des communes, très demandeuses d'informations relatives notamment à l'aménagement des locaux d'archives, aux procédures réglementaires d'élimination, à la tenue des registres communaux ou au sort des dossiers d'affaires liées aux compétences transférées aux intercommunalités.

3 - Moderniser et simplifier le service rendu aux usagers

Améliorer l'accueil du public et simplifier les procédures

La labellisation Marianne

Les objectifs de la démarche Marianne tendent à une amélioration significative de la qualité de l'accueil passant par une réduction systématique des délais de réponse, par une implication accrue des agents d'accueil et des meilleures conditions de travail. Pour mémoire, la préfecture des Yvelines s'est vue délivrer le 20 décembre 2012, le label Marianne pour son site de Versailles (bureaux des usagers de la route, de l'immigration et de la citoyenneté). Les sous-préfectures de Saint-Germain-en-Laye et Rambouillet ont été labellisées au printemps 2013.

La rénovation du hall d'accueil du public de la préfecture

Le Ministère de l'Intérieur a débloqué une enveloppe de 3M€ afin de financer le réaménagement du Hall Europe. Ce programme répond à la nécessité d'améliorer, dans les préfectures, la fonctionnalité des services, la qualité de l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents.

Les travaux de rénovation du Hall Europe de la Préfecture ont pour objectif de moderniser la qualité de l'accueil en veillant à une meilleure gestion des flux du public, à l'amélioration de l'éclairage, de l'insonorisation, de la ventilation et des conditions d'attente du public (confort...).

Les travaux de rénovation du hall Europe de la Préfecture des Yvelines ont commencé au mois de mai 2014. La livraison du hall est attendue pour le printemps 2015.



La délivrance des titres en 2013



37 105 cartes grises/SIV



12 263 permis de conduire



115 496 CNI



110 234 passeports

L'accueil des étrangers en 2013

Asile Titres déliv rés	956
Séjour Titres déliv rés	26 492
Eloignement (reconduites à la frontière)	426
Naturalisations	2209

La lutte contre la fraude documentaire



La Préfecture est **équipée** depuis le printemps **2013 d'un système biométrique** permettant **la prise d'empreintes** pour toutes demandes **de titres de séjour**.

Ce dispositif contribue ainsi à lutter plus efficacement contre la fraude documentaire en hausse de 29% en 2013 pour l'ensemble des services de délivrance de titres.

Il a été complété par **la diffusion d'une charte de sécurité** pour tous les agents affectés sur ces tâches.

Améliorer l'accueil du public grâce aux nouvelles technologies

La fermeture du Hall Europe prévue en 2014 en vue de sa rénovation a nécessité pour la Préfecture de s'adapter, d'anticiper dès 2013, tant sur **les locaux** et les nouvelles technologies de l'information :

Un accueil dédié aux étudiants

L'installation d'une antenne de la préfecture à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines pour la délivrance des titres de séjour au profit des étudiants étrangers, de septembre à fin novembre 2013.

L'offre téléphonie

- la mise en place de nouvelles permanences téléphoniques
- l'optimisation du standard (210 000 appels téléphoniques externes par an)
- l'env oi de SMS vers les usagers débuté en 2013 avec 900 SMS/mois

Le site internet de l'Etat dans les Yvelines

Vitine de l'action de l'Etat dans le département, le site www.yvelines.gouv.fr regroupe depuis fin 2013 désormais les informations de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des trois Directions Départementales Interministérielles - direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), direction départementale de la protection des populations (DDPP) et direction départementale des territoires (DDT) et établit des liens avec les principaux services régionaux de l'Etat.

Au-delà d'une simple refonte des sites antérieurs, le nouveau portail Internet Départemental, a l'ambition de **rendre compte de façon plus lisible des compétences des services de l'Etat** à l'œuvre dans les Yvelines et **d'améliorer l'accès aux informations en ligne**.

Par son graphisme épuré, ce site se veut facile d'utilisation pour les **90 000** visiteurs qui le consultent en moyenne chaque mois. En outre, la page d'accueil sera adaptée, notamment en cas de crise, afin de donner au public toutes les informations utiles au premier regard.



Table des acronymes

Acsé: agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances intégrée à partir du

2 av ril 2014 au CGET, commissariat général à l'égalité des territoires

ADS : application du droit des sols AFR : aides à finalité régionale

AJE : association jeunesse entreprise Anah : agence nationale de l'habitat

ANRU: agence nationale de rénovation urbaine

ARS: agence régionale de santé; ARS-DT78: délégation territoriale des Yvelines de l'ARS

AVAP: Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CAC: Centre d'action Culturelle

CAE: contrats d'accompagnement dans l'emploi

CAR: comité d'administration régionale

CAUE: conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCDSA: commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

CCSF: commission des chefs de services financiers

CDN: Centre Dramatique National

CDCEA: Commission départementale de consommation des espaces agricoles

CDOA: commission départementale d'orientation agricole

CDT: contrats de développement territorial

CEREMA: centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CFA: centres de formation d'apprentis

CICE: crédit d'impôt compétitivité emploi

CIE: contrats initiative emploi

CIO: centres d'information et d'orientation CJD: centre des jeunes dirigeants d'entreprise

CLAS: contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

CLE: contrat local d'engagement

CLEA: contrat local d'éducation artistique

CLSPD: conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

CNEAI: centre national de l'édition art et image

COD: centre opérationnel départemental

CODAF: comité départemental anti-fraude

COM-T: contrat d'objectifs et de moyens territorial

CRH: comité régional de l'habitat

COS: coefficients d'occupation des sols

COSAE: cellule opérationnelle d'accompagnement et de suivi des entreprises

CNDS: centre national pour le développement du sport

CPER: contrats de plan Etat-Région

CRIB: centre de ressources et d'information des bénévoles

CUCS: contrats urbains de cohésion sociale

CUI: contrats uniques d'insertion CUS: convention d'utilité sociale

DALO: droit au logement opposable

DDCS: direction départementale de la cohésion sociale

DDFIP: direction départementale des finances publiques

DDPP: direction départementale de la protection des populations

DDRM: dossier départemental sur les risques majeurs

DDT: direction départementale des territoires

DERU: directive eaux résiduaires urbaines

DGE: direction des grandes entreprises

DIRECCTE: direction régionale des entreprises, de la consommation, de la

concurrence, du travail et de l'emploi

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

DRIEE : direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

DRILH: direction régionale et interdépartementale du logement et de

l'hébergement

DSDEN 78 : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des

Yv elines

DTPJJ: direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

ENT: Environnement numérique de travail

EPCI: établissements publics de coopération intercommunale

EPFY: Etablissement public foncier des Yvelines

ESS: économie sociale et solidaire

FIPD: fonds interministériel de prévention de la délinquance

FOQUALE: Formation Qualification Emploi

GAL: Groupements d'Action Locale

GIP: groupement d'intérêt public

GIR: groupe d'Intervention régional

GRETA: groupements d'établissements publics locaux d'enseignement

IAL: information des acquéreurs et locataires

IDSR: intervenants départementaux de sécurité routière

Programme LEADER: Liaison entre action de développement de l'économie rurale

MLDS: mission de lutte contre le décrochage scolaire

NOVI: mode d'action nombreuses victimes

ONF: Office national des forêts

ORSEC: organisation de la réponse de sécurité civile

PAC : politique agricole commune

PCS: plan communal de sauv egarde

PDASR: plan départemental des actions de sécurité routière

PIODMEP: Parcours d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde

Economique et Professionnel

PLH: programmes locaux de l'habitat

PLU(i): plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)

PPBE: plan de prévention du bruit dans l'environnement

PPRN: plans de prévention des risques naturels; PPRI: PPRN-innondation

PPRT: plans de prévention des risques technologiques

PRU: programme de rénovation urbaine; NPNRU: nouveau programme national de rénovation urbaine

PSAD: plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

PSL: Plan Stratégique Local

PSVA78: Profession Sport 78 et Vie Associativ e

PTCE: pôle territorial de coopération économique

PVE: procès-v erbal électronique

R&T: recherche et technologie

SACICAP (sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété)

SCoT: schéma de cohérence territoriale

SDCI: schéma départemental de coopération intercommunale

SDRIF 2030 : schéma directeur de la Région Ile de France

SGP: société du Grand Paris

SIAAP: syndicat interdépartemental pour l'assainissement de la région parisienne

SIAO: service intégré d'accueil et d'orientation

SIDPC: service interministériel de Défense et de Protection civile

SINUS: système d'information numérique standardisé

STAP: service territorial de l'architecture et du patrimoine

SPED : service public de l'emploi départemental

SPEL : service public de l'emploi local SRU : solidarité et renouv ellement urbain STIF : syndicat des transports d'Ile de France

TGO: tangentielle ouest

TIAC: toxi-infection collectives

TICE: technologies de l'information et communication à l'école

TNI: tableaux numériques interactifs TLE: taxe locale d'équipement

TOL: territorialisation des objectifs logements UEMO: unités éducatives en milieu ouvert UFA: unité de formation par apprentissage

URSSAF: union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales

VSD: v ersement pour sous-densité ZAC: zone d'aménagement concerté

ZPPAUP: Zones de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

ZSP: zones de sécurité prioritaire ZUS: zone urbaine sensible.